



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Référence :
2026-04-29-09

Objet de la délibération :
Tableau des effectifs

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	17

Vote à main levée

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture de
Mulhouse

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landser, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Excusés représentés :

Mme HELDER Marion donne procuration à M. LE CAM Nicolas
M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur Général

Objet de la délibération : tableau des effectifs

Mme ZINGLE rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services communaux.

VU le Code général des Collectivités territoriales ;
VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale ;
VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;
VU le protocole des parcours professionnels, carrières et rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU le précédent tableau des emplois communaux adopté par le Conseil Municipal en date du 27 mars 2025 et compte tenu des modifications apportées depuis cette date, les effectifs du personnel communal sont ainsi fixés au 1^{er} mai 2026 :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs tel que présenté ci-après :

Filière administrative

Cadre d'emploi	Grades	Nombre d'emplois	Quotité de temps de travail	Observations
<i>Attachés</i>	Attaché	1	35/35 ^{ème}	
<i>Adjoints administratifs</i>	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	1	35/35 ^{ème}	
	Adjoint administratif	1	28/35 ^{ème}	

Filière technique

Cadre d'emploi	Grades	Nombre d'emplois	Quotité de temps de travail	Observations
<i>Adjoints techniques</i>	Adjoint tech. ppal 2 ^{ème} cl.	1	35/35 ^{ème}	
	Adjoint tech. ppal 2 ^{ème} cl.	1	34/35 ^{ème}	
	Adjoint technique	1	35/35 ^{ème}	
	Adjoint technique	1	32/35 ^{ème}	
<i>Agents de maîtrise</i>	Agent de maîtrise	1	35/35 ^{ème}	

Filière médico-sociale

Cadre d'emploi	Grades	Nombre d'emplois	Quotité de temps de travail	Observations
<i>ATSEM</i>	ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	1	23,93/35 ^{ème}	
	ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	1	21,50/35 ^{ème}	

Filière sociale

Cadre d'emploi	Grades	Nombre d'emplois	Quotité de temps de travail	Observations
<i>Agents sociaux</i>	Agent social	1	21,50/35 ^{ème}	

Filière Animation

Cadre d'emploi	Grades	Nombre d'emplois	Quotité de temps de travail	Observations
<i>Adjoints d'animation</i>	Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	1	35/35 ^{ème}	
<i>Animateurs</i>	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	35/35 ^{ème}	

⇒ 7 à temps plein (35/35^{ème})

⇒ 6 à temps non complet correspondant à 4,57 équivalent temps plein (ETP)

Soit un effectif global de 13 agents correspondant à 11,57 ETP

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 30 avril 2026



Le Maire
Daniel ADRIAN

Le secrétaire
Hervé DEMARK